



DU 21 AU 25 NOVEMBRE 2016

4^{ème} CHALLENGE COVOITURAGE INTER-ENTREPRISES DE L'ARC JURASSIEN

Règlement

La quatrième édition du Challenge Covoiturage inter-entreprises de l'Arc jurassien est proposée dans le cadre du projet de Promotion du covoiturage dans l'Arc jurassien. Ce projet bénéficie du soutien du programme Interreg France-Suisse.

1. OBJETS

Le challenge covoiturage est proposé à toutes les structures des zones géographiques, concernées par le programme Interreg de covoiturage de l'Arc jurassien et leurs collaborateurs : la Vallée de Joux, le Nord Vaudois, le Canton du Jura, le Jura bernois, les communes du Locle, la Chaux-de-Fonds, les Brenets, les communes de l'Association Région Val-de-Travers, le Val-de-Ruz, la Communauté Urbaine du Littoral et la Région La Béroche.

Les structures peuvent participer en tant qu'établissement ; les collaborateurs en tant qu'individus.

Pour les structures, l'objectif est d'inciter les collaborateurs à participer.

Pour les collaborateurs, le challenge consiste à s'inscrire et à s'engager à covoiturer sur leurs trajets domicile-travail du 21 au 25 novembre 2016.

2. BUTS

- Faire découvrir et encourager la pratique du covoiturage dans l'établissement par un concours ludique et simple.
- Valoriser les collaborateurs pratiquant déjà le covoiturage.
- Valoriser l'implication des établissements dans la recherche de solutions alternatives à l'autosolisme.

3. INSCRIPTION

Ce concours est ouvert à **tous les établissements** situés dans les zones géographiques concernées du programme de covoiturage :

- Si l'établissement participe déjà au programme, il peut s'inscrire au challenge.
- S'il ne participe pas au programme, il doit le rejoindre en contactant Mobilidée à info@mobilidee.ch pour pouvoir participer au challenge.

3 catégories d'établissements ont été créées selon l'effectif du site de l'entreprise :

- 2 à 100 collaborateurs
- 101 à 250 collaborateurs
- Plus de 250 collaborateurs

En cas de besoin, une catégorie comprenant 2 à 50 collaborateurs pourra être créée.

Ce concours est ouvert à **tous collaborateurs** des zones géographiques concernées (même si leur établissement n'a pas rejoint le programme de covoiturage) :

- Qui pratiquent déjà le covoiturage
- Qui veulent tester le covoiturage

Les collaborateurs s'inscrivent par équipage de 2 à 4 covoituteurs. Chaque équipage doit désigner un chef d'équipe pour la durée du concours.

4. RÉCOMPENSES

Les établissements participants qui totaliseront le plus grand pourcentage de covoituteurs inscrits (nombre d'inscrits en fonction du nombre total de collaborateurs du site) remporteront le challenge. Une **remise de prix médiatisée** (conférence de presse), avec la remise d'un diplôme et d'un trophée, constitue la récompense « Entreprise ».

Pour les collaborateurs, la récompense se fera par tirage au sort. Une équipe tirée au sort parmi l'ensemble des participants recevra un bon pour une année d'essence offerte (valeur 2'000 CHF). 7 équipes recevront un bon pour un repas dans un restaurant gastronomique de la région (valeur 200 CHF). Le tirage au sort des 7 équipes sera réparti selon les zones géographiques du programme de covoiturage. La répartition sera la suivante : une équipe pour la vallée de Joux, une équipe pour le Nord Vaudois, une équipe pour le Canton du Jura, une équipe pour le Jura bernois, une équipe pour les communes de la Chaux-de-Fonds, du Locle et des Brenets, une équipe pour les communes de l'Association Région Val-de-Travers et de la commune du Val-de-Ruz, une équipe pour les communes de La Région La Béroche et de la Communauté urbaine du Littoral. Les 200 premiers inscrits recevront un travel mug (envoi des mugs début 2017).

5. DÉLAIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les collaborateurs peuvent s'inscrire du **4 novembre au 18 novembre inclus**.

Tout établissement participant au challenge covoiturage s'engage à :

- Diffuser les emails / informations auprès des collaborateurs ;
- Distribuer en interne les outils de communication préalablement fournis ;
- A promouvoir le concours auprès des collaborateurs ;
- Récupérer les bulletins d'inscription et nous les retourner, au plus tard le 18 novembre.

Les entreprises gagnantes s'engagent à se faire représenter lors de la remise des prix. Une tribune sera donnée à cette occasion pour présenter l'établissement, la politique de mobilité de l'entreprise et les efforts consentis pour la promotion du covoiturage. Les entreprises gagnantes peuvent être citées dans les publications relatives au challenge covoiturage.

Une participation par personne est admise. Les doublons seront systématiquement supprimés.

Les gagnants seront annoncés sur le site internet de www.covoiturage-arcjurassien.com et dans les parutions web et presse relatifs au programme.

La participation au Challenge Covoiturage est gratuite pour les entreprises et leurs collaborateurs. Les outils de communication sont également fournis gratuitement, dans la limite des stocks disponibles.